

Questions au Feuilleton

Question n° 845—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la Pikwitonei Local Fur Council au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant du Pikwitonei Local Fur Council en mars 1974, époque à laquelle il recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. William R. Cordell, président.

2. a) Pendant la durée du contrat, 17 membres du Pikwitonei Local Fur Council ont pu s'adonner au piégeage et en conséquence augmenter leurs revenus. b) A la date d'expiration du contrat, soit le 31 mars 1976, tous ces membres étaient encore enregistrés comme trappeurs.

Question n° 846—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la York Landing Local Fur Council au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant du York Landing Local Fur Council en août 1973, époque à laquelle il recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. Horace Saunders, président.

2. a) Pendant la durée du contrat, 7 membres du York Landing Local Fur Council ont pu s'adonner au piégeage et en conséquence augmenter leurs revenus. b) A la date d'expiration du contrat, soit le 31 mars 1975, tous ces membres étaient encore enregistrés comme trappeurs.

Question n° 847—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la Red Sucker Lake Local Fur Council au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant de la *Red Sucker Lake Trappers' Association en avril 1974, époque à laquelle elle recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. Billy Harper, président.

2. a) Pendant la durée du contrat, 56 membres de la Red Sucker Lake Trappers' Association ont pu s'adonner au piégeage et en conséquence augmenter leurs revenus; b) A la date d'expiration du contrat, soit le 31 mars 1975, tous ces membres étaient encore enregistrés comme trappeurs.

* Connue maintenant sous le nom de Red Sucker Lake Local Fur Council.

Question n° 848—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la Shamattawa Local Fur Council au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA.?

[M. Wood.]

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant de la *Shamattawa Trappers' Association en août 1973, époque à laquelle elle recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. Joel Beardy, président.

2. a) Pendant la durée du contrat, 7 membres de la Shamattawa Trappers' Association ont pu s'adonner au piégeage et en conséquence augmenter leurs revenus; b) A la date d'expiration du contrat, soit le 31 mars 1975, tous ces membres étaient encore enregistrés comme trappeurs.

* Connue maintenant sous le nom de Shamattawa Local Fur Council.

Question n° 849—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la Split Lake Local Fur Council au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA.?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant de la *Split Lake Trappers' Association en juillet 1973, époque à laquelle elle recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. Dan Flett, président.

2. a) Pendant la durée du contrat, 37 membres de la Split Lake Trappers' Association ont pu s'adonner au piégeage et en conséquence augmenter leurs revenus. b) A la date d'expiration du contrat, soit le 31 mars 1975, tous ces membres étaient encore enregistrés comme trappeurs.

* Connue maintenant sous le nom de Split Lake Local Fur Council.

Question n° 850—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la Nelson House Local Fur Council au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA.?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant du Nelson House Local Fur Council en mai 1975, époque à laquelle il recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. Angus Linklater, président.

2. a) Pendant la durée du contrat, 34 membres du Nelson House Local Fur Council ont pu s'adonner au piégeage et en conséquence augmenter leurs revenus. b) A la date d'expiration du contrat, soit le 30 septembre 1975, tous ces membres étaient encore enregistrés comme trappeurs.